

2 LES ARÉNAS

2.1. Présentation des arénas de l'arrondissement CDN—NDG

L'arrondissement CDN—NDG est propriétaire des deux arénas situés sur son territoire, Bill-Durnan et Doug-Harvey, respectivement situés dans les quartiers de CDN et de NDG, et où se déroulent les différentes activités de sport de glace qui composent l'offre de service élaborée par la DCSLDS et les associations sportives locales.

Dans le quartier de CDN, l'aréna Bill-Durnan (construit en 1982) a une vocation sportive et récréative et peut accueillir, en plus des disciplines ou activités traditionnelles de glace (hockey, patinage artistique, patinage libre, etc.), des événements festifs de petite et moyenne envergures (maximum de 560 personnes). Des événements plus importants pourraient également y être tenus à condition toutefois d'y réaliser des aménagements appropriés tels que des ponts entre les estrades et la surface, des portes antipaniques, etc.).



Aréna Doug-Harvey

Dans le quartier de NDG, l'aréna Doug-Harvey (construit en 1970) a une vocation sportive et récréative et peut également accueillir, en plus des disciplines ou activités traditionnelles de glace (hockey, patinage artistique, patinage libre, etc.), des événements festifs de petite et moyenne envergures (maximum de 400 personnes).

Le tableau 2-1 présente une fiche technique des deux arénas municipaux de l'arrondissement CDN—NDG.

Tableau 2-1 - Fiche technique des deux arénas municipaux de l'arrondissement CDN—NDG

	Doug-Harvey	Bill-Durnan
Quartier	NDG	CDN
Propriétaire	Ville	Ville
Administrateur	DCSLDS	DCSLDS
Année de construction/d'occupation	1970/1970	1982/1982
Superficie du terrain	586 587 m ²	353 260 m ²
Superficie locative	3 225 m ²	3 397 m ²
Nombre d'étages	Étages : 1 Sous-sol : 0 Estrades en hauteur	Étage : 1 Sous-sol : 1
Valeur de l'immeuble	2 050 795 \$	2 821 400 \$
Valeur du terrain	4 881 858 \$	3 673 900 \$
Valeur de remplacement	6 049 440 \$	6 695 280 \$
Accessibilité universelle	Oui Non : à la glace	Oui : aux estrades et aux toilettes Non : à la glace
Source de chauffage	Gaz naturel	Gaz naturel
Climatisation	Non	Non (le toit blanc réduit les pertes de chaleur l'hiver et conserve la fraîcheur l'été)

En 2005 et 2007, SNC-Lavalin a effectué un audit des 29 arénas de la Ville (dont les arénas Doug-Harvey et Bill-Durnan) visant à évaluer les travaux à effectuer de même que la valeur de remplacement et l'indice de vétusté de chaque aréna. Les résultats sont présentés au tableau 2-2.

Tableau 2-2 - Résultat de l'audit des ouvrages par SNC-Lavalin

Résultat de l'audit Coûts majorés de 1,73 % (incluant honoraires, taxes, contingences, etc.)	Doug-Harvey	Bill-Durnan
Année de l'audit	Septembre 2007	Septembre 2007
Détérioration significative, peu de fonctionnalité restante	23 528 \$	170 665 \$
Détérioration mineure ou modérée, à remplacer ou fonctionnel	4 176 739 \$	3 736 800 \$
Légère détérioration ou neuf, sans problème d'opération ou excellente condition	27 680 \$	10 553 \$
Total du déficit	4 227 947 \$	3 918 018 \$
Valeur de remplacement (VAR)	6 049 440 \$	6 695 280 \$
Indice de vétusté (déficit/VAR)	70 %	59 %
Rang de l'indice de vétusté sur 29 (le plus vétuste = 1)	10	15



Enfin, le tableau 2-3 présente un portrait des travaux réalisés ou à réaliser dans les arénas Doug-Harvey et Bill-Durnan.

Tableau 2-3 - Commentaires sur les infrastructures et les équipements des arénas Doug-Harvey et Bill-Durnan

	Doug-Harvey	Bill-Durnan
Commentaires généraux	<ul style="list-style-type: none"> • Toit est en bon état 	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation du toit en 2007
Travaux déjà réalisés	<ul style="list-style-type: none"> • Achat d'une surfaceuse électrique en 2008 • Installation de deux déshumidificateurs • Installation d'une porte électrique visant à faciliter l'accès à la glace pour l'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> • Peinture du toit refaite à l'intérieur • Achat d'une surfaceuse électrique en 2008 • Peinture des corridors et des chambres des joueurs • Vernissage des gradins
Travaux extérieurs à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pavage du stationnement • Il n'y a pas de place pour déposer la neige produite dans la salle des machines; elle est déposée à l'extérieur, ce qui crée des problèmes de circulation au moment d'accumulations significatives 	<ul style="list-style-type: none"> • Fissures à réparer • Fenêtres à remplacer
Travaux intérieurs à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement du système de réfrigération • Système de chauffage de la dalle de béton • Isolation déficiente : froid et humide à l'intérieur • Aire de jeu sombre, plafond de béton à peindre • Réaménagement du casse-croûte 	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement du système de réfrigération • Système de chauffage de la dalle de béton • Locaux de l'administration et des OBNL à peindre • Système de caméras (quatre) désuet, à remplacer
Signalisation intérieure et extérieure	<ul style="list-style-type: none"> • Déficente, à refaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Déficente, à refaire

2.1.1. Les modes de gestion

Dans les deux arénas, l'arrondissement CDN—NDG, de par les pouvoirs dont il dispose, assume toutes les responsabilités de gestion (planification, organisation, direction, contrôle) inhérentes à l'offre de service dans ces installations. Les diverses responsabilités de gestion sont partagées entre plusieurs services internes de la Ville et de l'arrondissement CDN—NDG (Direction des immeubles, DCSLDS, Direction des travaux publics, etc.). La gestion de ces espaces et équipements comprend diverses fonctions : l'accueil des usagers, la programmation, l'entretien courant et préventif du bâtiment, le chauffage, etc.

Par contre, même si l'arrondissement CDN—NDG a conservé la régie des arénas, il est important de répéter que la programmation est réalisée en partenariat avec les associations sportives locales.

2.2. L'offre en matière de sport de glace

En plus des deux arénas de l'arrondissement CDN—NDG, le tableau 2-4 dresse une liste des arénas situés dans l'aire géographique concurrentielle de Doug-Harvey et de Bill-Durnan. Cette aire géographique couvre :

- l'arrondissement CDN—NDG;
- les arrondissements ou municipalités immédiatement au nord, soit : Ville Mont-Royal et Saint-Laurent;

- les arrondissements ou municipalités immédiatement au sud, soit Westmount, le Sud-Ouest et Verdun;
- les arrondissements ou municipalités immédiatement à l'ouest, soit Côte-Saint-Luc et Montréal-Ouest;
- les arrondissements ou municipalités immédiatement à l'est, soit Outremont.



Tableau 2-4 - Offre concurrentielle aux arénas Doug-Harvey et Bill-Durnan

Quartier Arrondissement Municipalité	Nom de l'aréna	Statut	Commentaires
Quartier de CDN	Université de Montréal (CEPSUM)	Privé	Loue à la Ville de Laval
	Collège Notre-Dame	Privé	
	Collège Jean-de-Brébeuf	Privé	
Quartier de NDG	Université Concordia	Privé	Loue au Marché de l'Ouest de l'île; administré par SODEM
	Lower Canada College	Privé	
Ville Mont-Royal	Mont-Royal	Public	
Arrondissement de Saint-Laurent	Raymond-Bourque	Public	
	Cégep de Saint-Laurent	Privé	
Ville de Westmount	Westmount	Public	
Arrondissement du Sud-Ouest, quartier Côte-Saint-Paul	Georges et Sylvio Mantha	Public	
Arrondissement du Sud-Ouest, quartier Pointe-Saint-Charles	Saint-Charles	Public	
Arrondissement de Verdun	Denis-Savard (Auditorium de Verdun)	Public	
Ville de Côte-Saint-Luc	Samuel Moskovitch	Public	
Ville de Montréal-Ouest	The Legion Rink	Public	
Arrondissement d'Outremont	Outremont	Public	Administré par SODEM

Nous constatons que l'offre d'aré纳斯 concurrents est importante, soit près d'une quinzaine. Parmi ceux-ci, six sont de propriété privée et ils appartiennent tous au réseau scolaire (collèges secondaires privés, cégeps et universités). Les neuf autres aré纳斯 sont de propriété municipale. Soulignons que cinq des six aré纳斯 du réseau scolaire sont situés dans l'arrondissement CDN—NDG. Précisons également que l'ensemble des aré纳斯 concurrents, tant privés (scolaires) que publics, louent à une clientèle externe.

La tendance actuelle démontre que les aré纳斯 municipaux du Québec font l'objet d'investissements importants considérant leur âge élevé (plusieurs ont plus de 30 ans) et le peu d'entretien qu'il y a eu au cours des dernières décennies. À cet égard, notons que plusieurs des aré纳斯 concurrents ont fait l'objet d'investissements majeurs. Précisons également que la Ville a préparé un projet de programme de financement qui devrait permettre, d'ici 2020, de remplacer graduellement les systèmes de réfrigération de son parc d'aré纳斯 pour se conformer au Règlement sur les halocarbures.

Enfin, l'arrondissement CDN—NDG aménage également 22 patinoires extérieures (dont quatre patinoires avec bandes et quatre sans bandes dans le quartier de CDN et six avec bandes et huit sans bandes dans le quartier de NDG). L'entretien des patinoires extérieures et l'ouverture des chalets relèvent de la division des parcs et des installations de la Direction des travaux publics.

Le tableau 2-5 liste les patinoires extérieures de l'arrondissement CDN—NDG.



Tableau 2-5 - Inventaire des patinoires extérieures de l'arrondissement CDN—NDG

Patinoires extérieures	Patinoire avec bandes (hockey)	Patinoire sans bandes (patin libre)	À proximité d'un secteur défavorisé
Quartier de CDN			
de Kent	2	1	Oui
de la Savane		1	Oui
Jean-Brillant	1	1	
Mackenzie-King	1		Oui
Van Horne		1	Oui
Total CDN	4	4	
Quartier de NDG			
Georges-Saint-Pierre	1	1	Oui
Gilbert-Layton		1	
Loyola		1	
MacDonald	1	1	
Maurice-Cullen		1	
NDG	1	1	
Trenholme	1		Oui
William-Bowie	1	1	
William-Hurst	1	1	Oui
Total NDG	6	8	
Total CDN—NDG	10	12	

2.3. La demande en matière de sport de glace

Il existe une entente-cadre d'échange de services entre la Ville et les commissions scolaires (Commission scolaire de Montréal (CSDM) et Commission scolaire English-Montréal (CSEM) pour la location des arénas Doug-Harvey et Bill-Durnan.

Commission scolaire	Utilisation du temps
CSDM	Taux de 8,90 \$/h pour toute réservation effectuée entre 9 h et 15 h 30 durant l'année opérationnelle, plus des frais de surveillance.
CSEM	Gratuité totale, le jour sur semaine.

Dans le cadre de sa mission, la DCSLDS a également conclu des ententes avec différentes associations de sport de glace pour la location des arénas Doug-Harvey et Bill-Durnan (hockey mineur, patinage artistique et ringuette). Chaque association sportive reçoit, au prorata du nombre de ses inscriptions, un certain nombre d'heures gratuites par année.

Pour la saison 2009-2010, les deux arénas combinés ont alloué les heures suivantes à ces associations :

Discipline	Association	Inscriptions	Heures gratuites
Patinage artistique	Club de patinage artistique de Montréal	345 enfants	195 heures 7,5 h/sem. 26 semaines
Hockey mineur	Association de hockey mineur de Notre-Dame-de-Grâce	324 joueurs	165 heures
	Prénovice	144 joueurs	8 h/sem.
	Novice	79 joueurs	4 h/sem.
	Atome	101 joueurs	4,5 h/sem. 26 semaines
Ringuette			Environ 20 h/saison

Note : Les heures de glace sont attribuées de façon prioritaire à ces organismes pour les blocs d'heures suivants :

- du lundi au vendredi : 16 h 30 à 22 h
- samedi et dimanche : 8 h à 19 h



Tableau 2-6 - Utilisation du temps de la surface de jeu des arénas Doug-Harvey et Bill-Durnan

	Aréna Doug-Harvey				Aréna Bill-Durnan			
	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Période d'exploitation	12-09 au 31-03	11-09 au 30-03	10-09 au 28-03	08-09 au 29-03	9-09 au 7-04	5-09 au 7-04	3-09 au 5-04	02-09 au 05-04
Nombre de semaines/jours	31/208	29/193	30/195	29/193	33/221	31/206	32/208	31/206
Nombre d'heures d'utilisation	2 154	1 998	2 019	2 531	2 129	2 268	2 307	2 728
Achalandage	85 254	83 135	80 630	84 933	70 611	88 882	94 248	101 442
Horaire des écoles	Lundi au vendredi : 8 h à 15 h 30				Lundi au jeudi : 8 h à 15 h 30 Vendredi : 8 h à 12 h			
Horaire des groupes partenaires	Lundi au vendredi : 17 h à 22 h 30 Samedi : 8 h à 14 h et 16 h à 20 h Dimanche : 8 h à 14 h et 16 h à 21 h 30				Lundi au vendredi : 17 h à 22 h 30 Samedi : 8 h à 14 h et 16 h à 20 h Dimanche : 8 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 21 h 30			
Horaire de hockey libre <i>Shinny hockey</i> (activité Ville)	Samedi (adultes) : 20 h à 22 h				Vendredi (adultes) : 13 h à 15 h Vendredi (jeunes) : 15 h 30 à 16 h 30 Samedi (adultes) : 20 h à 22 h			
Horaire patinage libre	Lundi au vendredi : 16 h à 17 h Samedi et dimanche : 14 h à 16 h				Lundi au vendredi : 16 h 30 à 17 h 30 Samedi : 14 h à 16 h Dimanche : 12 h 30 à 14 h 30			
Horaire commercial	Lundi au vendredi : 22 h 30 à 0 h 30 Samedi et dimanche : 22 h à 23 h 30				Lundi au vendredi : 22 h 30 à 0 h 30 Samedi et dimanche : 22 h à 23 h 30			

Note : Les horaires par groupe partenaire sont des planifications alors que le nombre d'heures d'utilisation correspond aux résultats réels.

Les données compilées par la DCSLDS démontrent que pour 2005-2006 à 2008-2009, l'achalandage a globalement augmenté de 12 %. Toutefois, il faut noter que Bill-Durnan a été fermé pour rénovation pendant deux mois au cours de la saison 2005-2006. Conséquemment, l'augmentation d'achalandage à cet aréna serait plutôt de l'ordre de 28 % alors que la fréquentation est sensiblement restée la même à Doug-Harvey.

La période de pointe (avec glace) est du début septembre au début du mois d'avril, aux heures suivantes :

- du lundi au vendredi de 16 h à 23 h 30;
- le samedi de 7 h à 20 h 30;
- le dimanche de 7 h à 20 h 30.

Elle est occupée à 95 %, il y a donc peu de potentiel pour développer une nouvelle clientèle pendant cette période.

Quant à la période sans glace, soit du début mai à la fin août, elle pourrait présenter un potentiel de développement. Toutefois, la période de 9 h à 18 h, du lundi au vendredi, est réservée dans les deux arénas en priorité aux clubs de vacances, soit de la Fête nationale du Québec à la mi-août. Il n'y a aucuns frais de location en raison de la mission de l'arrondissement CDN—NDG pour cette activité. Outre les clubs de vacances, la période estivale est très peu utilisée. La surface de l'aréna Doug-Harvey (et très rarement celle de Bill-Durnan) est parfois louée à des équipes de hockey-balle et de crosse. L'installation est également louée à des OBNL pour la tenue d'événements, surtout à Bill-Durnan. Il est utile de rappeler que le patinage à roulettes ne peut être pratiqué sur la dalle de béton et que le programme d'entretien mécanique requiert 120 jours consécutifs d'arrêt

des compresseurs, sans compter les deux semaines nécessaires à la préparation de la glace. Cette exigence présente une contrainte majeure pour optimiser l'utilisation de ces installations.

Trois sports divers sont pratiqués sur la surface glacée actuelle des arénas Doug-Harvey et Bill-Durnan dont le hockey sur glace, le patinage artistique et la ringuette. Il est pertinent de mettre en lumière les tendances générales au plan de la demande, tant à l'échelle québécoise que locale.

Le hockey sur glace

Selon les données de Hockey Québec, la demande pour le hockey sur glace au Québec auprès des jeunes croît plutôt lentement mais de façon continue depuis les cinq dernières années au Québec. Cette augmentation est reliée principalement à deux facteurs :

- une certaine croissance démographique dans la tranche des 4 à 10 ans;
- d'une façon moins importante, la restructuration majeure qu'a subi le cadre de pratique du hockey au Québec qui a entraîné un important renouvellement des programmes de formation depuis le début des années 2000.

Le tableau 2-7 montre une progression de près de 3 800 joueurs âgés de 4 à 10 ans entre 2002-2003 et 2006-2007.

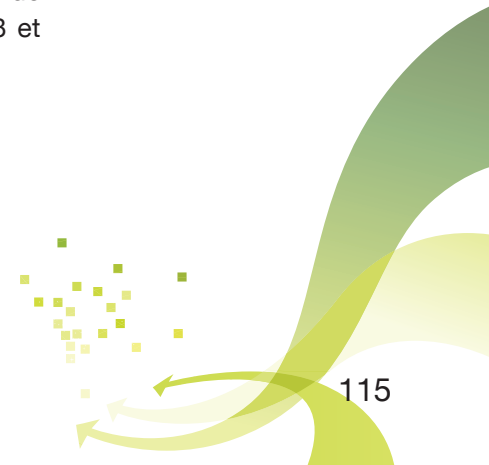


Tableau 2-7 - Évolution du nombre de joueurs inscrits à des programmes conçus spécifiquement par Hockey Québec pour les hockeyeurs et hockeyeuses du secteur « initiation » (prénovice, novice et atome)

Niveau	2002-2003	2004-2005	2006-2007	Variation 2002-2003 à 2006-2007
Prénovice	8 755	8 593	10 209	16,6 %
Novice	10 321	10 858	10 799	4,6 %
Atome	10 386	11 927	12 250	17,9 %
Total	39 462	31 378	33 258	12,9 %

Le tableau 2-8 présente les données relatives à l'évolution des inscriptions des joueurs de 3 à 21 ans (du niveau prénovice au niveau junior) dans l'arrondissement CDN—NDG, de 2005-2006 à 2009-2010.

Tableau 2-8 - Évolution des inscriptions des joueurs de 3 à 21 ans (du niveau prénovice au niveau junior) dans l'arrondissement CDN—NDG

Niveau	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	Variation de 2005-2006 à 2009-2010
Prénovice, novice, atome (3-11 ans)	274	323	339	311	310	13 %
Peewee, bantam et midget (12-17 ans)	211	195	221	264	296	40 %
Junior (18-21 ans)	44	39	59	38	40	-9 %
Total	529	557	619	603	646	22 %

Nous constatons que le nombre d'inscriptions a globalement augmenté de 22 % de 2005-2006 à 2009-2010. L'augmentation est particulièrement importante pour les niveaux peewee, bantam et midget (40 %), tandis que le junior a diminué de (9 %).

Par ailleurs, aucune donnée statistique n'est disponible pour la pratique du hockey par les ligues adultes, mais des intervenants du milieu du hockey observent un certain renouveau de la pratique du hockey dans les « ligues de garage ».

Le patinage artistique

Selon la Fédération de patinage artistique du Québec, le nombre d'inscriptions au patinage artistique a connu une progression au cours de la période de 2003-2004 à 2007-2008 à l'échelle du Québec, passant de 28 800 à 35 547, soit une augmentation de 23,4 %. En fait, les inscriptions ont été en croissance jusqu'en 2006-2007, puis on a observé une stabilisation en 2007-2008 suivie par contre par une autre augmentation de 11 % pour 2008-2009 à 2009-2010.

À l'échelle de l'arrondissement CDN—NDG, le tableau 2-9 présente les données relatives à l'évolution des inscriptions au Club de patinage artistique de Montréal, de 2005-2006 à 2009-2010.

Tableau 2-9 - Évolution des inscriptions au Club de patinage artistique de Montréal

Catégorie	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	Variation de 2005-2006 à 2007-2008
Patinage plus et junior élite (4 à 14 ans)	282	365	305	305	345	22 %
Junior et senior (6 à 17 ans)	49	50	65	105	132	169 %
Adulte (18 ans et plus)	20	17	16	27	26	30 %
Total	351	432	386	437	503	43 %

Les données démontrent que le nombre d'inscriptions a globalement augmenté de 43 % de 2005-2006 à 2009-2010. L'augmentation est beaucoup plus forte dans les catégories junior et senior (169 %).



2.4. Les indicateurs

Comme le Plan directeur vise à établir les orientations que devrait prendre l'arrondissement CDN—NDG afin de consolider et développer, si nécessaire, son réseau d'infrastructures, il fallait d'abord élaborer un ou des indicateurs témoins qui permettraient de comparer le réseau de l'arrondissement CDN—NDG avec celui d'arrondissements ou municipalités comparables pour éventuellement formuler les constats et recommandations appropriés.

Pour les arénas et patinoires extérieures, nous avons retenu deux variables, soit le ratio population par glace et le ratio clientèle des 5-19 ans par glace. Pour les arénas, nous avons calculé ces ratios en tenant compte, d'abord, des arénas municipaux uniquement puis en considérant l'ensemble des arénas du territoire de l'arrondissement CDN—NDG.

Que ce soit pour les arénas ou les patinoires extérieures, les indicateurs témoins ont été préparés en quatre étapes. En premier, nous avons établi, pour la Ville, les ratios population par glace et clientèle des 5-19 ans par glace. Comme neuf arrondissements sont issus de l'ancienne Ville, il nous paraissait essentiel de comparer l'arrondissement CDN—NDG à d'autres municipalités de la province ayant une taille importante mais des pratiques de planification différentes. En deuxième, nous avons donc établi les mêmes ratios pour l'ensemble des villes de Gatineau, Longueuil, Québec et Sherbrooke. Enfin, nous avons additionné les données pour la Ville à celles de l'ensemble des autres grandes villes pour obtenir les indicateurs témoins auxquels nous souhaitons comparer l'arrondissement CDN—NDG.

En troisième, nous avons calculé l'écart (surplus, équilibre ou déficit d'installations) entre les indicateurs de l'arrondissement CDN—NDG et les indicateurs témoins. Les premiers résultats obtenus isolaient significativement l'arrondissement CDN—NDG en raison de sa forte densité de population comparativement aux autres grandes villes plutôt marquées par l'étalement urbain. Nous avons donc appliqué un facteur de pondération qui nous permet de corriger cet écart et de tenir compte du poids de la densité de la population dans notre planification. Le facteur appliqué correspond au calcul suivant : la moyenne de la densité de population des villes composant l'indicateur témoin (Montréal, Longueuil, Gatineau, Québec et Sherbrooke), divisé par la densité de la population de l'arrondissement CDN—NDG. Ainsi, la densité de population des villes composant l'indicateur témoin correspond à 22,5 % de la densité de l'arrondissement CDN—NDG. Par ailleurs, en tenant compte de l'importance de la population de l'arrondissement CDN—NDG en nombre absolu, nous avons choisi de multiplier le ratio obtenu (22,5 %) par 2 pour appliquer une pondération de 46 % aux ratios population par glace et population des 5-19 ans par glace de l'arrondissement CDN—NDG et ses quartiers.

Selon les circonstances, il pourrait s'avérer hasardeux de tirer des conclusions sur la seule base de ces indicateurs. Au moment d'écrire les recommandations, il pourrait être nécessaire de tenir compte, pour chaque installation, des clientèles cibles, de leurs coutumes, de la facilité de déplacements sur le territoire, du tissu social, etc.

Les arénas

Le tableau 2-10 présente les résultats obtenus pour les arénas municipaux, soit le ratio pondéré basé sur la population par glace et le ratio pondéré basé sur la clientèle des 5 à 19 ans seulement par glace.

Tableau 2-10 - Indicateur témoin pour les arénas municipaux seulement

Installation	Population 5-19 ans	Population	Nombre de glaces	Ratio population 5-19 ans par glace	Ratio population par glace	Ratio pondéré population 5-19 ans par glace	Ratio pondéré population par glace
CDN	15 575	99 224	1	15 575	99 224	7 009	44 651
NDG	10 315	65 017	1	10 315	65 017	4 642	29 258
Total CDN—NDG	25 890	164 241	2	12 945	82 121	5 825	36 954
Ville ¹	219 580	1 456 452	38	5 778	38 328	5 778	38 328
Sherbrooke	26 870	144 570	4	6 718	36 143	6 718	36 143
Québec	84 115	507 995	15	5 608	33 866	5 608	33 866
Longueuil ²	71 700	371 931	11	6 518	33 812	6 518	33 812
Gatineau	47 460	226 695	11	4 315	20 609	4 315	20 609
Indicateur autres							
grandes villes	230 145	1 251 191	41	5 613	30 517	5 613	30 517
Indicateur témoin³	449 725	2 707 643	79	5 693	34 274	5 693	34 274

1 Excluant l'arrondissement CDN—NDG

2 Statistiques 2001

3 Ville et autres grandes villes (Sherbrooke, Longueuil, Québec et Gatineau)

Pour les arénas municipaux seulement, sur la base de la population totale, l'indicateur témoin obtenu est de 34 274 usagers pour une glace. En comparaison, l'arrondissement CDN—NDG et les quartiers de CDN et de NDG obtiennent respectivement des indicateurs de 36 954, 44 651 et 29 258 usagers pour une glace.

Sur la base des 5-19 ans, l'indicateur est de 5 693 usagers pour une glace. En comparaison, l'arrondisse-

ment CDN—NDG et les quartiers de CDN et de NDG obtiennent respectivement des indicateurs de 5 825, 7 009 et 4 642 usagers pour une glace.

Le tableau 2-11 présente les résultats obtenus pour l'ensemble des arénas du territoire, soit le ratio pondéré basé sur la population par glace et le ratio pondéré basé sur la clientèle des 5-19 ans seulement par glace.

Tableau 2-11 – Indicateur témoin pour l'ensemble des arénas du territoire

Indicateur - Ensemble des arénas					
Installation	Population 5-19 ans	Population	Nombre de glaces	Ratio population 5-19 ans par terrain	Ratio population par terrain
CDN	15 575	99 224	4	3 894	24 806
NDG	10 315	65 017	3	3 438	21 672
Total CDN—NDG	25 890	164 241	7	3 699	23 463
Ville ¹	219 580	1 456 452	50	4 392	29 129
Indicateur autres grandes villes	230 145	1 251 191	64	3 596	19 550
Indicateur témoin²	449 725	2 707 643	114	3 945	23 751

1 Excluant l'arrondissement CDN—NDG

2 Ville et autres grandes villes (Sherbrooke, Longueuil, Québec et Gatineau)

Pour l'ensemble des arénas du territoire, sur la base de la population totale, l'indicateur témoin obtenu est de 23 751 usagers pour une glace. En comparaison, l'arrondissement CDN—NDG et les quartiers de CDN et de NDG obtiennent respectivement des indicateurs de 23 463, 24 806 et 21 672 usagers pour une glace.

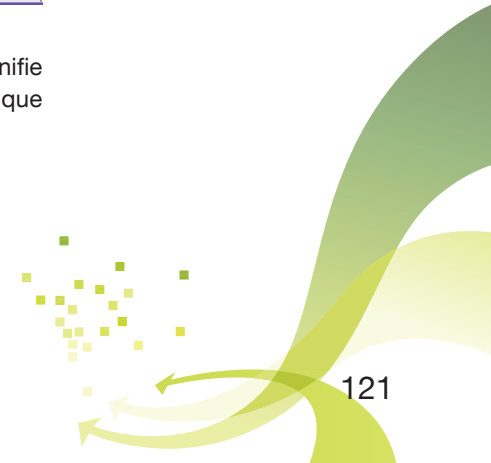
Sur la base des 5-19 ans, l'indicateur est de 3 945 usagers pour une glace. En comparaison, l'arrondissement CDN—NDG et les quartiers de CDN et de NDG obtiennent respectivement des indicateurs de 3 699, 3 894 et 3 438 usagers pour une glace.

Le tableau 2-12 présente l'écart entre les indicateurs de l'arrondissement CDN—NDG (ratio pondéré population par glace et ratio pondéré clientèle des 5-19 ans par glace) et l'indicateur témoin en tenant compte des arénas municipaux seulement.

Tableau 2-12 – Écart pondéré par rapport à l'indicateur témoin – Arénas municipaux

	Clientèle des 5-19 ans			Population totale			
	Écart pondéré en fonction de l'indicateur témoin	Adéquation de l'écart pondéré avec le nombre d'installations	Adéquation pondérée en fonction de l'indicateur témoin	Écart pondéré en fonction de l'indicateur témoin	Adéquation de l'écart pondéré avec le nombre d'installations	Adéquation pondérée en fonction de l'indicateur témoin	
CDN	1 316,03	1 316,03	0,23	CDN	10 376,84	10 376,84	0,30
NDG	-1 050,97	-1 050,97	-0,18	NDG	-5 016,31	-5 016,31	-0,15
CDN—NDG	132,53	265,06	0,05	CDN—NDG	2 680,26	5 360,53	0,16

Note : L'adéquation pondérée en fonction de l'indicateur témoin correspond au déficit d'installations. Ainsi, un nombre positif signifie que l'arrondissement CDN—NDG est en déficit d'installations par rapport à l'indicateur témoin. Un nombre négatif signifie donc que l'arrondissement CDN—NDG possède un surplus d'installations par rapport à cet indicateur.



À la lumière de ces chiffres, il semblerait que l'offre actuelle, un aréna par quartier, se compare assez bien à l'indicateur témoin. De plus, la différence entre les deux indicateurs est peu significative.

Le tableau 2-13 présente l'écart entre les indicateurs de l'arrondissement CDN—NDG (ratio pondéré population par glace et ratio pondéré clientèle des 5-19 ans par glace) et l'indicateur témoin en tenant compte de l'ensemble des arénas du territoire.

Bien entendu, en considérant cinq arénas additionnels dans l'offre de service (CEPSUM, Collège Notre-Dame, Collège Jean-de-Brébeuf, Université Concordia et Lower Canada College), l'arrondissement CDN—NDG

obtient alors un surplus de quatre glaces par rapport à l'indicateur témoin. Par contre, il faut considérer que les cinq arénas privés sont déjà utilisés pour des besoins locaux et des locations privées et offrent peu de plages horaires intéressantes et accessibles pour les équipes sportives de glace. Encore une fois, la différence entre les deux indicateurs est peu significative, si nous ne prenons pas en considération le peu de disponibilités de ces installations.

Ce résultat semble assez juste puisque nous avons vu, d'une part, que l'arrondissement CDN—NDG, avec ses deux arénas, ne peut répondre à l'ensemble de la demande des associations sportives du milieu à certaines plages horaires. Précisément, les plages de 16 h à

Tableau 2-13 – Écart pondéré par rapport à l'indicateur témoin – Ensemble des arénas du territoire

	Clientèle des 5-19 ans				Population totale		
	Écart pondéré en fonction de l'indicateur témoin	Adéquation de l'écart pondéré avec le nombre d'installations	Adéquation pondérée en fonction de l'indicateur témoin		Écart pondéré en fonction de l'indicateur témoin	Adéquation de l'écart pondéré avec le nombre d'installations	Adéquation pondérée en fonction de l'indicateur témoin
CDN	-2 192,77	-8 771,07	-2,22	CDN	-12 588,55	-50 354,22	-2,12
NDG	-2 397,71	-7 193,12	-1,82	NDG	-13 998,70	-41 996,11	-1,77
CDN—NDG	-2 280,60	-15 964,19	-4,05	CDN—NDG	-13 192,90	-92 350,33	-3,89

Note : L'adéquation pondérée en fonction de l'indicateur témoin correspond au déficit d'installations. Ainsi, un nombre positif signifie que l'arrondissement CDN—NDG est en déficit d'installations par rapport à l'indicateur témoin. Un nombre négatif signifie donc que l'arrondissement CDN—NDG possède un surplus d'installations par rapport à cet indicateur.

23 h 30 du lundi au vendredi et celle de 7 h à 20 h 30 les samedis et dimanches sont occupées à 95 %. Nous estimons ce déficit à environ une quarantaine d’heures par semaine. Cet ajout en heures servirait plus précisément à respecter les recommandations des fédérations en ce qui a trait au nombre d’heures d’exercice par groupe selon chacune des catégories des sports de glace.

D’autre part, il a également été souligné que l’arrondissement CDN—NDG dispose d’un léger potentiel de développement le jour, la semaine. Si certaines pistes d’amélioration sont quand même possibles, il est clair que l’arrondissement CDN—NDG pourrait peut-être résoudre certaines de ses difficultés en se tournant vers les propriétaires d’aré纳斯 privés de son territoire pour négocier des ententes d’échange de services, même si

nous considérons que les plages horaires intéressantes pour les associations de sport de glace (soirs de semaine et jours de fin de semaine), sont très demandées et donc rarement disponibles. Ces coûts de location sont souvent plus avantageux si l’on considère le coût horaire moyen pour l’exploitation des aré纳斯 qui est estimé à 150,00 \$ (ne comprend pas le Fonds des immeubles).

Les patinoires extérieures

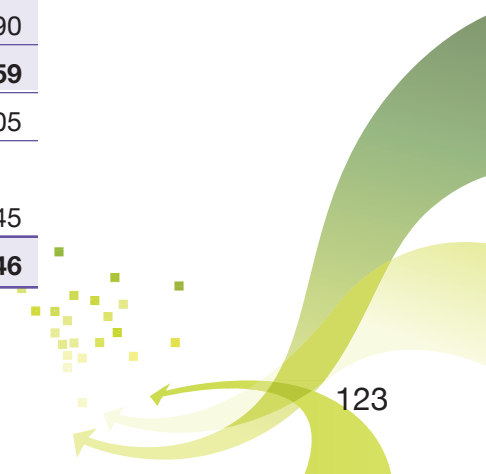
Le tableau 2-14 présente les résultats obtenus pour les patinoires extérieures, soit le ratio pondéré basé sur la population par glace et le ratio pondéré basé sur la clientèle des 5 à 19 ans seulement par glace. Soulignons qu’il n’existe aucune patinoire extérieure privée sur le territoire.

Tableau 2-14 - Indicateur témoin pour les patinoires extérieures

Installation	Population 5-19 ans	Population	Total	Ratio population 5-19 ans par patinoire	Ratio population par patinoire	Ratio pondéré population 5-19 ans par glace	Ratio pondéré population par glace
CDN	15 575	99 224	8	1 947	12 403	876	5 581
NDG	10 315	65 017	14	737	4 644	332	2 090
Total CDN—NDG	25 890	164 241	22	1 177	7 466	530	3 359
Ville ¹	219 580	1 456 452	231	951	6 305	951	6 305
Indicateur autres							
grandes villes	230 145	1 251 191	473	487	2 645	487	2 645
Indicateur témoin³	449 725	2 707 643	623	722	4 346	722	4 346

1 Excluant l’arrondissement CDN—NDG

2 Statistiques 2001



Pour les patinoires extérieures, sur la base de la population totale, l'indicateur témoin obtenu est de 4 346 usagers pour une glace. En comparaison, l'arrondissement CDN—NDG et les quartiers de CDN et de NDG obtiennent respectivement des indicateurs de 3 359, 5 581 et 2 090 usagers pour une glace.

Sur la base des 5-19 ans, l'indicateur est de 722 usagers pour une glace. En comparaison, l'arrondissement CDN—NDG et les quartiers de CDN et de NDG obtiennent respectivement des indicateurs de 530, 876 et 332 usagers pour une glace.

Le tableau 2-15 présente l'écart entre les indicateurs de l'arrondissement CDN—NDG (ratio pondéré population par glace et ratio pondéré clientèle des 5-19 ans par glace) et l'indicateur témoin.

À la lumière de ces chiffres, il semblerait que l'offre actuelle de l'arrondissement CDN—NDG pour des patinoires extérieures représente un surplus de cinq à six glaces en comparaison avec l'indicateur témoin selon que l'on considère la clientèle des 5-19 ans ou la population totale. Notons que ce surplus serait plus marqué dans le quartier de NDG.

Tableau 2-15 – Écart pondéré par rapport à l'indicateur témoin – Patinoires extérieures

	Clientèle des 5-19 ans			Population totale			
	Écart pondéré en fonction de l'indicateur témoin	Adéquation de l'écart pondéré avec le nombre d'installations	Adéquation pondérée en fonction de l'indicateur témoin	Écart pondéré en fonction de l'indicateur témoin	Adéquation de l'écart pondéré avec le nombre d'installations	Adéquation pondérée en fonction de l'indicateur témoin	
CDN	154,22	1 233,79	1,71	CDN	1 235,21	9 881,71	2,27
NDG	-390,32	-5 464,43	-7,57	NDG	-2 256,30	-31 588,26	-7,27
CDN—NDG	-192,30	-4 230,64	-5,86	CDN—NDG	-986,66	-21 706,55	-4,99

Note : L'adéquation pondérée en fonction de l'indicateur témoin correspond au déficit d'installations. Ainsi, un nombre positif signifie que l'arrondissement CDN—NDG est en déficit d'installations par rapport à l'indicateur témoin. Un nombre négatif signifie donc que l'arrondissement CDN—NDG possède un surplus d'installations par rapport à cet indicateur.

2.5. Principaux constats et recommandations

LES ARÉNAS

Constat 2-1

L'arrondissement CDN—NDG ne peut répondre à la demande croissante des associations sportives locales en termes de nombre d'heures de glace, et ce, à certaines périodes spécifiques :

- **de 16 h à 23 h 30, du lundi au vendredi;**
- **de 7 h à 20 h 30, les samedis et dimanches.**

Le nombre d'heures de glace nécessaires pour les clubs sportifs mineurs augmente, particulièrement dans les plages horaires suivantes : de 17 h à 22 h, en semaine et de 7 h à 19 h, la fin de semaine. De plus, les deux arénas offrent peu de possibilités aux associations locales de se développer, leur taux d'occupation étant déjà à 95 %.

Actuellement, le Club de patinage artistique de Montréal et l'Association de hockey mineure de Notre-Dame-de-Grâce refusent des membres, car ils ne disposent pas du nombre d'heures de glace suffisant pour offrir des entraînements de qualité. De plus, tous les groupes ciblent les mêmes plages horaires. Dans ce contexte, le nombre d'heures supplémentaires nécessaires est estimé à environ 40 heures par semaine. Il est à noter que les heures recommandées par les différentes fédérations sont respectées pour les catégories de simple lettre au hockey et pour les autres sports de glace, car les associations sportives augmentent le nombre de participants par heure de glace, combinent des groupes de pratique et utilisent les arénas des arrondissements

périphériques. Ainsi, il est démontré que l'arrondissement CDN—NDG ne dispose pas d'une marge de manœuvre supplémentaire pour soutenir le développement ou l'expansion des clubs locaux.

Toutes les associations s'entendent pour dire que les ratios d'heures d'exercice par heure de joute sont insuffisants. Les entraînements de qualité qui favorisent le développement adéquat des athlètes en dépendent. Les ratios au hockey sont de 1,5 heure d'exercice par semaine, par équipe simple lettre et de 2 heures par semaine, par équipe double lettre. Pour la ringuette, le ratio est de 1 heure d'exercice par heure de joute. En ce qui concerne le patinage artistique, le ratio varie par catégorie. Par exemple, dans la catégorie Initiation, le ratio est de 1 heure de pratique par tranche de 45 jeunes.

Étant donné que le patinage artistique, le hockey et le patinage de vitesse ont remporté un vif succès aux Jeux olympiques d'hiver 2010 de Vancouver, l'arrondissement CDN—NDG pourrait s'attendre à un nouvel engouement des jeunes pour ces disciplines sportives. Ainsi, l'enjeu majeur auquel l'arrondissement CDN—NDG devra faire face est le manque d'espace à l'intérieur des plages horaires additionnelles en raison des besoins grandissants de sa clientèle.

Pour répondre à la demande des nouveaux usagers, les groupes sportifs pourraient être obligés de louer plus d'heures de glace dans les arrondissements limitrophes ou encore, à un coût plus élevé, dans les installations privées. Ces dépenses additionnelles auront un impact sur l'accessibilité aux sports de glace, puisque les coûts d'inscription seront assurément ajustés en conséquence.

Recommandation 2-1

Établir des ententes d'échange de services avec les arénas privés du territoire.

Tout en respectant les ressources de l'arrondissement CDN—NDG et la capacité de payer des usagers, il est recommandé de proposer des ententes d'échange de services avantageuses pour l'ensemble des parties avec les propriétaires d'arénas privés du territoire de l'arrondissement CDN—NDG. L'objectif de ces ententes est d'obtenir des heures additionnelles de glace pour répondre à la demande croissante des groupes sportifs reconnus par l'arrondissement CDN—NDG.

Bien qu'un budget de dépenses supplémentaires pour couvrir le coût de location s'avère nécessaire, cette solution demeure plus avantageuse en considérant le coût horaire moyen lié à l'exploitation des arénas qui est estimé à 150 \$ (sans tenir compte du Fonds des immeubles).

Recommandation 2-2

Réviser la tarification de location pendant le jour en semaine.

Les périodes de jour, en semaine, offrent encore un potentiel de développement, même s'il y a une recrudescence des réservations par les écoles de l'arrondissement CDN—NDG. À l'hiver 2010, de quatre à six heures de glace de plus qu'en 2009 ont été utilisées chaque semaine par les écoles.

Pour optimiser l'utilisation de ces plages horaires, l'arrondissement CDN—NDG doit cependant ajuster ses ressources en fonction de la demande et s'assurer de

couvrir ses frais. Le budget d'exploitation actuel des arénas ne permet pas d'absorber cette fluctuation d'activités.

Pour exploiter davantage ces plages horaires, il serait nécessaire d'ajuster la tarification pour couvrir la surveillance et les dépenses liées à l'entretien de la glace et au nettoyage des installations, à un taux horaire d'environ 50 \$ (sans tenir compte des dépenses d'énergie).

Constat 2-2

L'arrondissement CDN—NDG devra changer son système de réfrigération afin de se conformer aux nouvelles normes environnementales et procéder à différents travaux pour assurer le maintien de son offre de service.

Le Protocole de Montréal¹⁸, un accord des Nations Unies signé par 191 pays (2009), vise à protéger la couche d'ozone et à obliger les signataires, dont le Canada, à mettre en place les lois et règlements requis pour encadrer l'usage de substances comme le réfrigérant HCFC-22 (fréon). Ce protocole prévoit qu'il y aura élimination graduelle du réfrigérant HCFC-22 à partir de 2004 et qu'il ne s'en fabriquera plus après 2020. Dans cette optique, le gouvernement du Québec a proclamé le Règlement sur les halocarbures¹⁹, qui découle de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2 a.31)²⁰. Le Règlement, en vigueur depuis le 23 décembre 2004, régit les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SACCO) et celles qui causent l'effet de serre. En conclusion, le HCFC-22 devra être remplacé d'ici 5 à 10 ans. De plus, depuis le 1er janvier 2010, il n'est plus possible de fabriquer et d'importer les compresseurs HCFC-22 qui sont utilisés comme pièces de rechange.

18 Le Protocole de Montréal

19 Règlement sur les halocarbures

20 Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2 a31)

Recommandation 2-3

S'assurer de profiter, en priorité, des programmes de financement qui seront mis en œuvre par la Ville ou les différents niveaux de gouvernement pour réaliser ces travaux et inscrire ces projets au Programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement CDN—NDG.

La Ville a adopté en 2010 un plan d'intervention pour l'ensemble de son parc d'aré纳斯. Les deux aré纳斯 de l'arrondissement CDN—NDG sont inscrits dans ce plan; l'aré纳斯 Doug-Harvey est ciblé pour 2012 et Bill-Durnan pour 2015. Le coût de ces travaux peut varier de 1,2 M\$ à 2,5 M\$ par aré纳斯. Toutefois, le coût total des travaux à réaliser dans les deux aré纳斯 (tableau 2-2) est de l'ordre de 10,5 M\$, soit 5,6 M\$ pour Doug-Harvey et 4,9 M\$ pour Bill-Durnan.

Le plan adopté prévoit que le coût des travaux de mise aux normes est assumé à 80 % par la Ville et 20 % par l'arrondissement CDN—NDG. L'arrondissement CDN—NDG doit donc inscrire un montant de 1 M\$ pour ces deux projets à son programme triennal d'immobilisations. D'autres améliorations pour différents programmes (SST, accessibilité universelle, etc.) pourraient être admises dans le cadre du programme. En ce qui a trait aux autres travaux, l'arrondissement CDN—NDG devra faire appel à d'autres programmes de financement.

Dans les deux cas, l'arrondissement CDN—NDG devra conclure des ententes ponctuelles avec les propriétaires d'aré纳斯 privés de son territoire ou d'arrondissements limitrophes pour limiter les conséquences de ses travaux sur les activités des usagers.

Constat 2-3

L'arrondissement CDN—NDG doit améliorer les espaces de services connexes à la clientèle pour devenir plus compétitif, augmenter ses revenus de location et diminuer ses coûts nets d'exploitation.

L'aménagement des aré纳斯 est désuet. Des modifications majeures sont nécessaires pour :

- ✓ améliorer les services à la clientèle (restauration, salle VIP, bar, etc.);
- ✓ optimiser l'utilisation de ces installations pendant la saison estivale;
- ✓ augmenter les recettes.

Recommandation 2-4

Aménager des locaux pour offrir et améliorer les services connexes aux usagers (restaurant, salle VIP, etc.).

À titre d'exemple, l'ajout à la dalle d'un revêtement adapté aux ligues de hockey en patin à roues alignées et l'aménagement d'une salle de conférence avec bar et cuisinette d'appoint permettraient à l'arrondissement CDN—NDG de diversifier son offre, de justifier des tarifs de location plus élevés et d'être plus concurrentiel.

Pendant la saison estivale, les aré纳斯 sont également utilisés par des organismes pour y accueillir leur club de vacances. Dans l'optique de rentabiliser les aré纳斯, d'offrir un service diversifié et de respecter la vocation première de ces installations, soit la vocation sportive, il faudra trouver des solutions pour la relocalisation adéquate de ces importantes activités.

Recommandation 2-5

Exploiter les occasions de recettes publicitaires.

Pour accroître la rentabilité des installations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, il pourrait être intéressant d'évaluer la possibilité de louer des espaces publicitaires sur les bandes des patinoires. Des téléviseurs présentant des annonces publicitaires pourraient également être installés dans les entrées des arénas. Ces annonces diffuseraient des messages sur la saine alimentation, sur les services communautaires ou sur les services de l'arrondissement CDN—NDG. Les recettes ainsi générées serviraient de levier au développement des sports de glace et au maintien de l'accessibilité pour les jeunes.

LES PATINOIRES EXTÉRIEURES**Constat 2-4**

L'offre de service extérieure devrait être améliorée pour permettre à l'arrondissement CDN—NDG et à ses partenaires de favoriser l'adoption de saines habitudes de vie et de répondre aux nouvelles tendances relatives à l'accessibilité, aux besoins en matière de loisir, de mieux-être et de plein air.

Recommandation 2-6

Planifier l'aménagement d'une glace extérieure sur le terrain attenant à chacun des deux arénas municipaux.

Dans le contexte actuel, l'arrondissement CDN—NDG ne permet pas la location des patinoires extérieures pour la tenue de matchs ou de séances d'exercice organisés par les associations sportives ou autres ligues. Seules des locations ponctuelles sont autorisées, et ce, à certaines conditions. Et pour cause, cette pratique aurait pour effet de diminuer l'accessibilité des installations aux jeunes et aux moins jeunes citoyens souhaitant pratiquer librement des activités sur les glaces extérieures.

L'arrondissement CDN—NDG pourrait aménager une patinoire extérieure sur le terrain attenant à chacun des deux arénas municipaux. Il pourrait aussi envisager un partenariat avec le Club de hockey le Canadien de Montréal pour la mise en place d'une glace réfrigérée. Ces deux surfaces extérieures pourraient être offertes en location, prioritairement aux groupes sportifs locaux. Ces glaces extérieures pourraient être entretenues, supervisées et surveillées en y consacrant un budget opérationnel additionnel et adéquat. Afin d'amortir les

dépenses, elles pourraient être louées, à un tarif moindre que celui de l'aréna, mais permettant de couvrir les frais de surveillance et d'encadrement exigés. Des espaces publicitaires pourraient également être vendus sur les bandes.

L'offre de service pourrait être améliorée sous plusieurs aspects (augmentation des heures de pratique libre, augmentation des heures de location, programmes extérieures, animations extérieures, etc.). Cette solution offre également l'opportunité de développer une ligue de hockey extérieur ou de louer les glaces aux partenaires locaux pour des séances d'exercice.

Dans tous les cas, il faudrait toutefois tenir compte que les conditions météorologiques influent sur l'étendue de cette offre de service.

Recommandation 2-7

Planifier l'aménagement de deux sentiers de patinage, l'un dans le quartier de CDN et l'autre dans le quartier de NDG.

En ce qui concerne les sports de glace, il faut aussi tenir compte des nouvelles tendances récréatives. En raison des nombreuses obligations et du rythme trépidant de la vie quotidienne, certains citoyens préfèrent, et ce, de plus en plus, s'adonner à des sports dans un cadre non structuré. Ils recherchent également davantage d'activités de détente ou de plein air destinées à toute la famille. Les parcs Benny et Van Horne pourraient accueillir ces nouvelles glaces.

La division des parcs devra intégrer ces deux nouvelles surfaces à son réseau et évaluer les budgets additionnels qui pourraient être nécessaires à leur entretien. Toutefois, tenant compte de l'ajout d'une patinoire extérieure aux arénas Doug-Harvey et Bill-Durnan et de deux nouveaux sentiers aux parcs Benny et Van Horne, il serait recommandé de fermer la patinoire des parcs Loyola et de la Savane, puisque ces deux patinoires sont peu fréquentées.

Recommandation 2-8

Développer des services aux usagers (exemple : location de patins, vente de boissons chaudes, vente de sapins de Noël, zone *Après-patin*, etc.) pour certaines patinoires extérieures.

Étudier la possibilité d'offrir sur les sites des sentiers de patinage des services connexes, telles la location de patins, la vente de boissons chaudes, la vente de sapins de Noël, etc.). Les profits pourraient servir à financer la surveillance des glaces extérieures, à promouvoir les activités extérieures d'hiver et à organiser un événement spécial (exemple : soirée de la Saint-Valentin).

L'aménagement d'une zone *Après-patin* (chaises et tables de jardin, foyer, décorations, etc.) servirait de lieux de rencontres et d'échanges, des endroits invitants pour les familles.





Piscine Notre-Dame-de-Grâce



Centre sportif Côte-des-Neiges